

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	17 septembre 2024
Délibération N°	14
Date de la convocation	6 septembre 2024
Objet	1.7.5 Adhésion au groupement de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une opération de construction de LLS et BRS à Mèze (remplace délibération n°12 du 29/08/23)

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD  
Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence  
ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN  
BROECK, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE  
Christophe DESTAING  
Yves FERRANDO  
Serge RABINEAU  
Sabine SCHURMANN

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)  
Véronique CALUEBA (pouvoir à M RIGAUD)  
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME WEBER)  
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20240917-20240917-14-DRI-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

**Objet : Adhésion au groupement de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une opération de construction de LLS et BRS à Mèze. (remplace délibération n°12 du 29/08/2023)**

**Le 17/09/2024**

**Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,**

**Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,**

**Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n°AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants**

**Vu les articles L 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.**

Considérant que le 30 mai 2023, le Conseil d'administration d'Héroult Logement a autorisé l'ouverture de l'opération de 30 LLS : 16 PLUS, 11 PLAI et 3 PLS sur le terrain du Conseil Départemental situé boulevard Paul Valéry à Mèze ainsi que les études de maîtrise d'œuvre.

Considérant que FDI doit également construire sur ce terrain 20 BRS et une salle Communale.

Le CA du 29/08/2023 a autorisé la mise en place d'un groupement de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération de construction de 30 LLS et 20 BRS à Mèze avec l'opérateur FDI avec Héroult Logement comme coordonnateur du groupement.

La convention présentée en 2023 a été revue quant au montant prévisionnel des travaux et la composition de la CAO a été modifiée.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser le Directeur général à signer la convention modifiée de groupement présentés en annexe ainsi que les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Héroult Logement au terme de l'exécution du marché du groupement (avenant, contentieux de l'exécution.)

**Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**ARTICLE 1 :**

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer la convention modifiée ainsi que les éventuels actes à intervenir pour le compte d'Héroult Logement au terme de l'exécution du marché du groupement.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

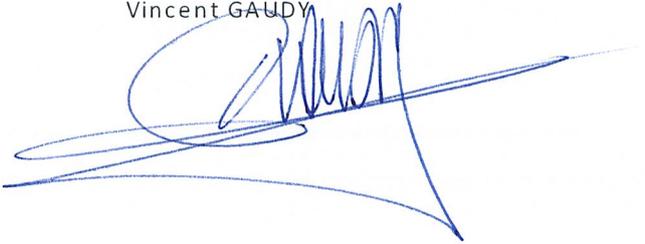
Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', with a long horizontal stroke extending to the right.